

PROCES VERBAL DE SEANCE

◆◆◆
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

PRESENTS Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, MARC, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL, SARICA.

PROCURATIONS Mme GARCIA procuration à Mme LEROUX
M. SUC procuration à Mme DASSENOY
M. GOMES procuration Mme TRIAES
Mme RECH procuration à M. DAGUES BIE
Mme EVEN procuration à Mme PADRA

ABSENTS M. LOUBEAU, Mme VITRICE, M. COMBLET

SECRETAIRE M. MARC

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 13/12/21.

FINANCES COMMUNALES :

- 1- Demande d'une aide départementale pour le fonctionnement R.A.S.E.D. (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés),
- 2- Débat d'Orientations Budgétaires 2022,

RESSOURCES HUMAINES :

- 3- Modification du tableau des emplois,

Informations au conseil

Questions diverses.

Date de la convocation : 31 janvier 2022	Date d'affichage : 14 février 2022
Nombre de membres du conseil municipal: 29	Transmission en sous-préfecture : 14/02/2022
En exercice : 29	Présents : 21 + 05 procurations
	Votants : 26

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mais avant de débiter cette séance, il a souhaité présenter les jeunes membres du CMJ - Conseil Municipal des Jeunes, élus le 17/12/2021 dernier et dont le mandat a débuté le 1er janvier 2022, et ce pour une durée de 2 ans.

Monsieur le Maire a tout d'abord au nom du conseil municipal félicité ces jeunes élus pour leur élection et remercié également leurs parents pour les avoir accompagné dans cette démarche.

Il explique que ces jeunes élus qui vont siéger au sein du conseil municipal des jeunes, vont apprendre son fonctionnement et celui de l'institution municipale, et vont représenter au sein de cette assemblée tous leurs camarades, enfants et jeunes Fontenillois, apprendre à débiter, à vous écouter, à partager des points de vue quelques fois ou souvent divergeants.

Il cède ensuite la parole à M. El Hammoumi, Adjoint à l'Enfance Jeunesse qui restitue le cadre global de ces élections.

Ce dernier présente à l'assemblée Cynthia Degorgue, coordinatrice jeunesse, en charge notamment du CMJ qui expose le travail mené avec les jeunes élus et les actions qu'ils souhaitent mettre en place sur la commune.

M. le Maire appelle chaque jeune élu, qui se présente à l'assemblée et remet à chacun l'écharpe tricolore CMJ qui sera à porter dans un cadre institutionnel lors de manifestations organisées par la commune

CM1 :

- FEKIR Mélina
- MOUSSAOUI Hanaé
- LEFEBVRE Raphaël
- LEFEBVRE Emma

CM2

- TAGLIAFERRO Quentin
- SZUDELSKI Axel
- DAILLY Robin
- HURIET Timothé

6^{ème}

- THOMAS Lino
- NOULIN Kelya
- LOPES Sara
- ETCHENIQUE Illan

5^{ème}

- BARDOU Théo
- FERNANDEZ Zoé
- DAUVERGNE Erine
- ROUX—MARCHESI-GRANDI Mylan

Début de la séance :

M. le Maire procède à l'appel et annonce les procurations. Le quorum est atteint.

Il propose au Conseil Municipal de désigner M. MARC en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	POUR	26
	CONTRE	00
	Abstentions	00

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2021

VOTE	POUR	26
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

-Informations au conseil municipal :

Chaque élu a été destinataire des décisions prises en vertu de l'article L2122-23 du CGCT.

M. le Maire demande s'il y a des observations à formuler.

Aucune question n'est posée.

M. le Maire débute l'ordre du jour.

1- Demande d'une aide départementale pour le fonctionnement du R.A.S.E.D. (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés):

M. le Maire donne la parole à M. El Hammoumi qui expose que par arrêté en date du 13/12/21, M. le Recteur de l'académie de Toulouse, a attribué les rattachements administratifs des psychologues de l'Éducation nationale dans des écoles du premier degré.

Fontenilles dispose depuis le 1^{er} septembre 2021, d'un poste de psychologue de l'Éducation nationale qui a pour rattachement administratif l'école de Génibrat.

A ce titre, il est possible de solliciter une aide financière auprès de la Direction de l'Éducation du Conseil Départemental, il s'agit d'une subvention de fonctionnement du Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficultés d'un montant de 762 €. Il propose donc de déposer un dossier.

VOTE	POUR	26
	CONTRE	00
	Abstentions	00

2- Débat d'Orientations Budgétaires 2022 :

La loi du 6 février 1992 portant administration territoriale de la République a institué le principe d'un DOB préalable au vote du budget.

La loi « Notre » précise notamment qu'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté à l'assemblée délibérante lors du D.O.B.

M. le Maire précise qu'un rapport d'orientations budgétaires pour 2022 a été transmis à chaque membre du conseil municipal, et que le diaporama de présentation a également été envoyé à chaque élu.

M. le Maire rappelle que le ROB a été présenté en commission Finances fin janvier.

Il indique également que pour la première fois, le calendrier budgétaire a été avancé, permettant une exécution du budget dès le mois de mars.

Il met l'accent également sur le pré-résultat 2021, qui n'est pas encore arrêté, compte tenu notamment du changement de trésorerie au 1^{er} janvier 2022, nécessitant un transfert des comptes et des délais administratifs découlant de cette réorganisation. La commune sera désormais rattachée à la trésorerie de Grenoble.

Le Compte administratif sera ainsi voté en Conseil municipal lorsqu'il sera arrêté.

M. le Maire donne la parole à M. Fabrice Meyer, conseiller délégué en charge des finances, pour une présentation, suivie d'un échange.

M. Meyer déroule la présentation qui est projetée devant l'assemblée.

Il indique que le ROB sera mis en ligne et qu'il est volontairement fourni par souci de transparence.

Il met l'accent sur la rubrique consacrée à la masse salariale, qui n'est pas obligatoire mais qu'il a souhaité développer dans un souci de transparence. Il indique que les éléments sont déclinés dans le ROB.

S'agissant des principales mesures du PLF 2022 et notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), il informe que cette dernière est stable à l'échelle nationale mais nuance en indiquant que cela ne signifie pas que les collectivités disposeront du même montant.

S'agissant des indicateurs sur le plan national, il décline les chiffres relatifs au déficit et à la dette publics, ainsi qu'aux données de l'inflation, attendue en moyenne à 2.7% sur l'année 2022, contre 1.6% sur l'année 2021.

S'agissant du contexte intercommunal et des impacts liés au changement de CC, il rappelle que des études sont actuellement en cours afin de calculer l'impact financier, qui devrait être neutre.

S'agissant des indicateurs locaux, il met l'accent sur l'importance des données liées à l'évolution de la population, car c'est un critère utilisé notamment pour le calcul des dotations. Il évoque également l'évolution des permis de construire, qui conditionne l'évolution de nos recettes fiscales avec un objectif de 50 permis de construire à l'horizon 2023.

M. Sarica demande quel est l'objectif de la commune sur le nombre de permis de construire sur l'année à venir.

M. Dagues, Adjoint à l'urbanisme, précise qu'il y en a eu presque 50 en 2021, et que cela devrait être du même ordre en 2022.

S'agissant du personnel communal, il revient sur l'explosion des coûts sur le chapitre 012 ces dernières années témoignant d'une non maîtrise de nos charges de personnel. La mise en place d'outils initiés par la nouvelle équipe de direction ainsi que l'élaboration des lignes directrices de gestion (LDG) permettront d'avoir la vision la plus fine possible.

S'agissant de la rétrospective financière, M. Meyer indique que le pré-résultat de clôture 2021 est très bon et qu'un contrôle de gestion a permis de maîtriser au mieux le budget. La transparence souhaitée ainsi qu'une communication au sein des services a permis d'arriver à ces résultats.

M. Meyer revient sur la courbe relative au remboursement de l'assurance du personnel pour les agents en congés maladie. Pour la première fois depuis 2015, ces indemnités ont commencé à baisser en 2020 et poursuivent leur décrue en 2021.

M. Meyer sensibilise l'assemblée sur les termes du nouveau contrat à souscrire prochainement avec la nouvelle compagnie d'assurance, suite à l'arrêt du contrat avec notre assureur qui s'est retiré l'année dernière du marché du CDG. Le nouvel assureur, pour concevoir le taux applicable, s'est basé sur les données des années antérieures, dont la sinistralité moyenne était importante. Un coût supplémentaire de notre cotisation à hauteur de 30 000 € est donc attendu sur le budget 2022 ; ce qui n'aurait pas été le cas si on avait continué avec notre assureur.

S'agissant de la perte de la DSR « Bourg-Centre », il rappelle le préjudice subi en termes de recettes (- 1 700k€ sur la prospective). En conséquence, il indique qu'une révision des investissements a dû être effectuée. Il rappelle que la « bataille juridique » a été engagée afin de faire valoir nos droits et contester ainsi la décision rendue. Nos chances de gagner et de retrouver ainsi l'éligibilité de cette dotation sont partagées (1 chance sur 2). Si tel est le cas, il ne faut pas compter sur le gain avant 2025.

M. le Maire rappelle que la procédure administrative est lourde, qu'elle suit son cours et que le CM a été informé l'année dernière des démarches entreprises. Il insiste sur l'importance de contester cette « connexion urbaine » à l'aire urbaine de Toulouse.

M. Meyer, à l'aide d'un graphique qui se veut explicite, démontre que le niveau de dotation attendu pour 2022 est de l'ordre de celui perçu en 2014, alors qu'en 8 années, la population a augmenté de 1 205 habitants.

S'agissant de la prospective et de la fiscalité, M. Meyer rappelle les grands mécanismes de compensation, intervenus suite à la réforme de la TH et applicable sur le budget dès 2021. Il indique qu'un **maintien des taux de fiscalité à leur niveau de 2021** sera soumis au vote du CM, après une baisse initiée en 2020. Il indique qu'une hausse des taux de FB et FNB à hauteur de 0.50% aurait permis un gain d'environ 10 000 € sur le budget communal mais que cette réflexion n'est pas de mise.

M. le Maire n'est pas favorable effectivement à augmenter la fiscalité « trop facilement » et de manière systématique. Il n'est pas favorable à reporter les charges sur la fiscalité des ménages C'est pourquoi il indique de nouveau que l'effort sera porté sur la maîtrise des charges de fonctionnement de la collectivité.

M. Meyer appui ces dires et ce choix d'effectuer un contrôle budgétaire assidu afin d'essayer de contenir les dépenses et pouvoir même faire des économies. Il indique qu'une optimisation et un regard critique sont portés sur chaque dépense.

S'agissant du programme d'investissement 2022, 45% des dépenses d'équipement se concentre sur le thème « Scolaire Enfance Jeunesse », suivi du thème « Voiries » avec 27% des dépenses. Un prêt relais de 700 000 € est envisagé en attente de la perception de subventions attendues.

S'agissant de la renégociation de la dette communale, M. Meyer rappelle que ce travail a été engagé dès l'investiture de l'équipe municipale, en 2020. Suite aux mises en garde qu'il a pu avoir et sur l'issue défavorable attendue, il confirme que cela a été le cas. Cependant, il n'a pas baissé les bras et s'est adjoint l'aide d'une société spécialisée pour mener à bien cette étude. A son terme, 6 emprunts de notre portefeuille ont été sélectionnés pour être refinancés. Au final, l'opération aurait un coût mesuré mais en contrepartie, la collectivité se dégagerait 100 000 € de respiration budgétaire annuelle. Cela équivaldrait à dégager une marge de manœuvre significative.

M. Meyer remercie Mme Martinez, directrice financière, pour le travail mené sur ces renégociations.

M. le Maire remercie à son tour M. Meyer pour sa ténacité, son énergie déployée ainsi que le temps passé sur ce dossier. Il indique que la restitution sera faite en juin lors de la prochaine commission Finances, avec les indicateurs mis à jour.

S'agissant du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), M. Meyer indique qu'il a été revu à la baisse après plusieurs arbitrages, compte tenu de la perte de la DSR BC. L'accent a été porté sur les domaines « Scolaire Enfance Jeunesse » (27%), « Equipements sportifs et culturels » (23%) et « Voirie » (21%) pour ne citer que ces thèmes.

M. Jumel indique que le thème « Prévention Sécurité » abondé pour 131 000 €, représente une part minime dans le graphique projeté. Cependant, il nuance cela en indiquant que des actions de prévention et de mise en sécurité de la voirie, sont contenus dans le thème « Voiries ».

Mme Monfraix souhaiterait avoir le détail des dépenses d'équipements pour 2022

M. le Maire et M. Meyer lui répondent que ces éléments seront vus à l'occasion du vote du BP 2022.

M. Sarica remercie M. Meyer pour la présentation claire de ce ROB. Il indique que la 1^{ère} partie porte sur les indicateurs nationaux et demande à ce qu'on puisse les interpréter. D'autre part, il souhaiterait pouvoir avoir le détail de l'impact lié au COVID sur les finances communales. Enfin, il s'interroge sur l'absence dans le ROB de la biodiversité et du montant réservé à l'environnement.

M. Meyer revient sur les indicateurs nationaux et notamment sur le niveau d'endettement considérable. En effet, il indique que le montant total de la dette de la France est de l'ordre de 2 834 Md€. Il exprime également sa crainte d'une baisse de la DGF afin de participer à l'effort de redressement des comptes publics. S'agissant des dépenses liées à la gestion de la crise, M. Meyer confirme qu'un impact sur les équipements et les dépenses alimentaires est visible. Il indique cependant qu'une aide de l'Etat sur la prise en charge des masques a été octroyée.

M. le Maire indique également que la commune va équiper les écoles de capteurs CO2, dans le cadre de la gestion de la crise.

Enfin, concernant le volet Biodiversité/Environnement, M. le Maire expose qu'il comprend plusieurs projets qu'il cite brièvement et qui sont pilotés par Mme Fierlej, Adjointe à l'Environnement. Cela comprend notamment les cheminements doux, les plantations d'arbres, l'aménagement d'un chemin forestier en bordure de l'Aussonnelle, l'exonération de la taxe foncière pour les agriculteurs développant les cultures biologiques, des projets liés à la biodiversité dans les groupes scolaires (nichoirs à oiseaux...) et la sensibilisation des plus jeunes à la cause environnementale.

M. El Hammoumi remercie le travail et la pédagogie dont M. Meyer a fait preuve pour cette présentation. Il souhaite mettre l'accent sur le lien de proximité qui a été mis en place avec les équipes et la cohésion mise en œuvre, qui a permis de garder des services ouverts.

M. le Maire remercie M. Meyer pour tout le travail et le temps passé. Il remercie également Mme Martinez, Directrice financière, Mme Lambert, Directrice Générale des Services, les élus, ainsi que les chefs de services qui ont œuvré dans la mise en œuvre de ce travail.

Il met l'accent sur la complexité de l'exercice et rappelle que le document a été réalisé dans des conditions plus difficiles que d'habitude, compte tenu de l'actualité liée au COVID (agents testés positifs ou cas contact).

M. le Maire demande à l'assemblée de voter sur la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2022 et la tenue d'un débat :

VOTE	POUR	26
	CONTRE	00
	Abstentions	00

3- Modification du tableau des emplois :

M. le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer la mission suivante : agent de service propreté et matériel, il propose la création d'un emploi à temps complet soit 35/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2022 au grade d'adjoint technique.

M. Sarica demande s'il s'agit de remplacer un agent qui est parti.

M. le Maire confirme qu'il s'agit d'un remplacement, mais il est nécessaire de créer un nouveau poste puisque le volume horaire n'est plus le même et passe de 32 à 35h hebdomadaires.

QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question diverse reçue des groupes minoritaires.

-Monsieur le Maire dit avoir rencontré le personnel des écoles pour le remercier du travail accompli dans les conditions sanitaires actuelles bien difficiles avec de nombreux cas contacts et cas positifs au covid.

Les agents de la ville ont maintenu le service auprès des enfants. Il est important d'en informer la population et sensibiliser les parents aux efforts de la ville pour maintenir les services scolaires- périscolaires ainsi que les ouvertures de classes. Des agents d'autres services, notamment du service technique, sont venus en renfort dans les écoles, Monsieur le Maire les en remercie.

-Monsieur le Maire rappelle la création de la commission extra-municipale vie associative.

Il cède la parole à Mme Dassenoy, élu au sport, qui précise que cette commission est composée de 10 membres, à savoir 6 élus et 4 personnes désignées parmi les membres des bureaux des associations de la commune.

Les élus qui avaient été désignés en conseil municipal sont G. Suc, S. Dassenoy, A. Garcia, F. Meyer, L. Dolagbenu et P. Chong Kee.

Elle explique qu'après appel à candidature, les membres représentants les associations sont les suivants :

M. Philippe Tran du Taekwondo Club,
Mme Claire MACIA de Fontenilles Gym,
M. Nicolas Laroche du Rail Miniature Fontenillois,
Mme Violaine May de l'APE La fontaine

M. le Maire remercie ces personnes pour leur candidature et leur engagement dans cette démarche de participation citoyenne. La première réunion aura lieu en avril.

Monsieur le Maire souhaite répondre aux interrogations portées par M. Dolagbenu, lors du conseil municipal du 13 décembre dernier, suite à la délibération relative au projet de pergola photovoltaïque à la Plaine de Sport Christian JUMEL, au niveau du terrain de Rugby, projet réalisé en partenariat avec la ligue Occitanie de Rugby et la société Réservoir Sun.

Après échange avec la société, il est précisé que le bail emphytéotique se porte sur une durée de 30 ans et ne peut avoir une durée inférieure.

Le rendement des modules est encore de 80% au bout de 30 ans, et l'équilibre économique du projet en dépend également. Ils ne pourraient pas porter le même projet avec les mêmes conditions sur 20 ans.

Plusieurs paramètres sont à prendre en compte, notamment l'augmentation du coût des matières premières et la baisse du tarif de rachat de l'électricité.

A la fin des 30 ans de contrat deux options sont possibles :

- La commune devient propriétaire de la centrale pour 1€
- La commune ne souhaite pas conserver la centrale et la société prend à sa charge le démantèlement de celle-ci et la remise « à l'initiale » du site.

La société Reservoir Sun est engagée avec la filière PV CYCLE pour le recyclage des panneaux en fin de contrat de bail.

La séance est levée à 20h28

M. Le Maire remercie l'assemblée et cède la parole au public pour d'éventuelles questions.

***Le secrétaire de séance,
D. Marc***

***M. le Maire,
Christophe TOUNTEVICH***